



MÉTALLO VSD

Salariés de VSD : La direction vous vole jusqu'à 150 € par mois !

Comment la direction vous vole une partie de votre salaire ?

Pour calculer la majoration d'incommodité de 50 % (PCH Majoration fin de semaine) pour les salariés en SD, VSD ou SDL, la direction de PSA doit le faire sur un taux horaire déjà majoré de 18% (PCH Majoration de nuit) pour toutes les heures de nuit, ce qu'elle refuse de faire.

La CGT de PSA Douvrin (ex Française de Mécanique) a gagné à plusieurs reprises sur le sujet devant les tribunaux des Prud'hommes et cela a été **confirmé à 4 reprises devant la Cour de Cassation en mai dernier.**

Malgré ces décisions, la direction refuse de se conformer à la loi en s'obstinant à continuer de voler plusieurs milliers de salariés du groupe en refusant de rectifier les paies dans 12 des sites du groupe, où sont présents des équipes de week-end de nuit y compris celle de Douvrin.

C'est le cas aussi sur le site de Sochaux

Le manque à gagner sur la paie pour les salariés de week-end va de 50 à 150 € par mois (selon le nombre d'heures de nuit dans l'horaire) soit environ 650 à 1950 € par an.

Prenons l'exemple de **Jean Peuplus travaillant sur montage en VSD à Sochaux** ayant un taux horaire de 16,78 € brut, le manque à gagner selon le nombre d'heures effectuées la nuit est :

Calcul de la direction	Calcul CGT (confirmé en Cassation)
$(111,89 \text{ h} \times 16,78 \text{ €}) \times 50\% = 938,75 \text{ €}$	$(48,08 \text{ h de jour} \times 16,78 \text{ €} \times 50\%)$ $+ (63,81 \text{ h de nuit} \times 16,78 \text{ €} \times 1,18 \text{ majorations nuit} \times 50\%) = 1035,12 \text{ €}$

L'écart est donc de $1035,12 \text{ €} - 938,75 \text{ €} = 96,36 \text{ €}$ de manque à gagner par mois et de **1252,68 €** sur 13 mois !

**Salariés de VSD, ne laissons pas la direction nous voler tous les mois !
Que vous soyez intérimaires ou salariés PSA, contactez vos délégués CGT pour
exiger ensemble que la direction respecte la décision de la Cour de Cassation et
vous redonne votre dû !**



La CGT du groupe PSA a adressé un courrier à la direction centrale pour lui demander de respecter la législation et les jugements qui l'ont condamnée à payer correctement les salariés du groupe PSA des équipes SD, VSD ou SDL et à cesser le vol sur les salaires.



**M. Bruno Bertin
DRH France
Groupe PSA**

Poissy, le 4 novembre 2018

Monsieur,

La CGT a été alertée de graves irrégularités portant sur la rémunération des salariés des équipes de suppléances.

En effet, en application de l'accord du 5 juillet 2005, ces salariés doivent percevoir une rémunération composée notamment des éléments suivants :

- *PCH majoration fin de semaine fixée à 50% du taux horaire par heure travaillée*
- *PCH majoration de nuit : fixée à 18% du taux horaire par heure travaillée dans l'horaire de nuit*
- *PCH fin de semaine : montant variable selon les établissements*
- *PCH prime de fin de semaine de nuit : montant variable selon les établissements*
- *ICH nuit : montant variable selon les établissements*
- *ICH doublage : montant variable selon les établissements*

Lorsque l'équipe de suppléance effectue des horaires de nuit, la méthode permettant de calculer le taux horaire majoré total est la suivante :

La majoration de 18% des heures de nuit doit être intégrée dans l'assiette de calcul de la majoration de 50% due aux salariés des équipes de suppléance.

Vous connaissez parfaitement cette règle puisque la Cour de Cassation vous a condamné à la respecter, par une décision du 17 mai 2018 (décision qui a donné raison à des salariés de l'établissement de Douvrin et à la CGT face à PSA).

Pourtant, vous n'appliquez pas la majoration de 50% sur le total (salaire horaire plus majoration de nuit) mais uniquement sur le taux horaire de base, ce qui est contraire à vos obligations.

Votre réticence à appliquer correctement les taux de majoration cause un préjudice financier important aux salariés composant ces équipes, que nous avons pour mission de représenter.

La CGT ne peut accepter de vous voir pénaliser ainsi les salariés.

Par conséquent, nous vous invitons à régulariser sans délai cette situation, faute de quoi nous serons dans l'obligation de saisir les juridictions compétentes.

Nous tenions à vous en aviser.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations.

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central CGT

La CGT défend tous les salariés

Septembre 2017, avec les salariés d'ISS

Les salariés d'ISS arrêtent le travail pour protester contre le retrait d'un prétendu trop perçu de 69 euros.

Les salariés d'ISS ont eu gain de cause, ils gardent les 69 euros et imposent le paiement des deux heures de grève.

Octobre 2017, avec les intérimaires

En VSD, après l'arrêt de travail des 6 ouvrières de Peinture, 14 intérimaires ont débrayé à leur tour pendant une heure pour discuter du manque à gagner sur leur paie.

Les intérimaires n'ont perçu que 1400€ nets, voire moins, alors que la direction de Sochaux et les agences leur ont soutenu qu'ils percevraient 1850 euros nets !

450 euros nets de moins pour faire le même travail qu'un embauché c'est inacceptable !

Dans le groupe PSA, des dizaines d'intérimaires aussi ont protesté pour les salaires trop faibles, les mauvaises conditions de travail, l'insécurité, les cadences trop élevées (Rennes, Poissy etc...).

A Sochaux, ils ont eu le soutien actif des délégués CGT, comme dans les autres usines du groupe.

Transports du personnel

Avant, et depuis la mise en place du VSD, **la CGT est le seul syndicat à dénoncer** les risques encourus par les salariés qui prennent leur voiture après des journées de 10 heures de travail. Et depuis les nouveaux horaires du VSD, la CGT continue de revendiquer un service de transport du personnel en VSD.

Avec la hausse du prix des carburants, venir à l'usine en voiture nous coûte plus cher, cette question est d'une actualité brûlante !



Pas touche à nos salaires !

Septembre 2018, avec les ouvriers du Ferrage

Dans la nuit du dimanche 2 septembre 2018, au Ferrage, une vingtaine d'ouvriers et ouvrières ont fait grève pour leur paie avec le soutien de deux délégués CGT du montage.

Le chef du personnel a dû revenir à l'usine. Il était accompagné par trois délégués CFTC.

La vingtaine de grévistes a dit au chef du personnel ce que tous les salariés du VSD pensent :

1/ L'abus des heures de modulation et des jours de H- à répétition.

2/ Le non-respect de l'accord qui prévoit qu'au-delà de 14H00 de modulation de la 15^{ème} à la 21^{ème} soient payées (avec majoration et prime) ou mises dans le compteur individuel au choix du salarié(e).

3/ La perte de salaire avec le nouvel horaire (bien supérieure à l'annonce de la direction)

Dans le compteur de modulation collective, de la 15^{ème} à la 21^{ème} heure (page 6 du NEC) les heures sont payées en heures individuelles (pour les doubleurs le 3^{ème} H+ est payée en heures individuelles).

Les grévistes ont obtenu que pour le compteur de modulation de la 15^{ème} à la 21^{ème} heure, les régularisations seraient effectuées pour tous les salariés du VSD.



Avenant à l'accord sur les horaires du VSD

En juin 2018, la direction a mis en place de nouveaux horaires, la CGT est le seul syndicat à avoir refusé de signer l'accord, y compris l'avenant qui concerne tous les salariés de l'équipe du VSD.

**Candidats CGT titulaires CSE
Au 1^{er} collège en VSD**



**Mohamed
IHADADENE**
Emboutissage VSD



**Laurent
PARISOT**
Montage VSD

**Candidat CGT suppléant CSE
Au 1^{er} collège en VSD**



**José
RODRIGUEZ**
Ferrage VSD



La direction est en campagne électorale

Le discours tenu dans certains briefings à propos des élections du 13 et 14 décembre est juste inacceptable. "Pensez à votre futur, pensez à votre avenir, à l'avenir de vos enfants, pensez pour quelle organisation syndicale vous aller voter pour que l'on puisse continuer notre travail pour que le site ne ferme pas."

Faire sous-entendre que c'est la CGT qui ferme les sites est inadmissible et scandaleux. Pour mémoire quel syndicat était majoritaire à Aulnay à la fermeture du site ? Qui sont les syndicats qui ont signé tous ces accords anti-sociaux ? Qui nous emmène à la misère ? Pas la CGT.

La CGT ne souhaite que faire appliquer la loi et faire respecter les droits des salariés afin qu'il puisse vivre dignement. C'est quand même la direction qui ne cesse de nous rabâcher l'usine du futur en 2022 avec un des milliers d'emplois en moins, sous prétexte de pérennité de travail, pour l'avenir de l'établissement de Sochaux/Belchamp, et une production à faire péter tous les compteurs de bénéfices...

Attention les salariés ne sont pas des moutons à qui l'on dicte ce qu'ils doivent voter.

Lors des élections professionnelles des 13 et 14 décembre 2018

**Pour faire entendre vos intérêts, pour se battre
comme des lions et dire qu'il y en a assez des
attaques de PSA
Votez et faites voter CGT !**